

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 29 février 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet

CE-2012-221-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2012-222-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2012-223-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 22 FÉVRIER 2012

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 22 février 2012, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2012-224-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes du 13 février 2012.
-

CE-2012-225-DEC MANDAT / RÉVISION / DEVIS GÉNÉRAUX, CAHIER DES CHARGES ET DIRECTIVES / CONTRAT POUR LE CONTRÔLE DE LA POPULATION ANIMALE

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 48-01-2012 adoptée le 30 janvier 2012 acceptant la soumission de la compagnie Le Berger Blanc inc. pour le contrôle de la population animale pour une période de onze (11) mois, débutant le 1^{er} février 2012 et se terminant le 31 décembre 2012, pour un montant de 229 163\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'étude de la conformité des soumissions a nécessité l'obtention d'un avis juridique;

ATTENDU les discussions à la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes;

ATTENDU la recommandation numéro SP-2012-02-13/01 de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes concernant la révision des devis généraux, cahier des charges et directives concernant l'adjudication du contrat pour le contrôle de la population animale sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes, que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée afin de réviser juridiquement les devis généraux, cahier des charges et directives entourant l'adjudication du contrat pour le contrôle de la population animale sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

**CE-2012-226-REC CESSION / OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION / LOT
4 722 969 / LOGEMENTS SOCIAUX / RUE RODRIGUE
/ NOUVEL ACTE NOTARIÉ**

ATTENDU QUE le 7 juillet 2011, devant Me Gilles Renaud, notaire, la Ville de Terrebonne a cédé à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Terrebonne le lot 4 722 969 du cadastre du Québec aux fins de construction d'un immeuble de 73 logements sociaux ayant front sur la rue Rodrigue, lequel acte a été publié au bureau de la circonscription foncière de L'Assomption sous le numéro 18 296 388, et ce, conformément à la résolution du Conseil municipal du 1^{er} novembre 2010, portant le numéro 543-11-2010;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 57, paragraphe 3 de la *Loi sur la Société d'Habitation du Québec*, tout Office municipal d'habitation doit obtenir l'autorisation préalable de la Société d'habitation du Québec pour acquérir un immeuble;

ATTENDU QUE cette autorisation a été signée le 9 janvier 2012;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature d'un nouvel acte de cession du lot 4 722 969 du cadastre du Québec entre l'Office municipal d'habitation de la Ville de Terrebonne et la Ville de Terrebonne.

Que Me Gilles Renaud, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis et que les frais soient assumés par l'Office Municipal d'Habitation de la Ville de Terrebonne.

**CE-2012-227-DEC CESSION POUR FINS DE RUE / LOT 3 174 250 / RUE
CAMUS / SECTEUR TERREBONNE OUEST /
CONSTRUCTION MARTIN COUSINEAU INC. ET ALS**

ATTENDU QUE la compagnie Les Constructions Martin Cousineau inc. a demandé de procéder à la cession du lot 3 174 250 du cadastre du Québec (partie de la rue Camus, secteur Terrebonne ouest);

ATTENDU QUE la Direction de l'aménagement du territoire consent à cette cession;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif accepte la cession aux fins de rues du lot 3 174 250 du cadastre du Québec en faveur de la Ville de Terrebonne, par les compagnies Les Constructions Martin Cousineau inc., Sylco Construction inc., Les Placements Immobiliers Léo Marcotte inc. et 2629-4488 Québec inc.

Que Me Daniel Lafond, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis et que les frais soient assumés par le cédant.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de cession ainsi que tout autre document y afférent.

**CE-2012-228-REC RENOUELEMENT / MANDAT / PROCUREUR À LA
COUR MUNICIPALE / ANNÉE 2012 (11 MOIS)**

ATTENDU QUE le mandat des procureurs Champagne Perreault, avocats, à la Cour municipale a pris fin le 31 décembre 2011 ;

ATTENDU la réception de l'offre de services professionnels datée du 7 décembre 2011 de la firme Champagne Perreault, avocats, pour l'année 2012 pour représenter la Ville pour tous recours pénaux ou civils engagés par la Ville devant la Cour municipale ;

ATTENDU QUE cette offre tient compte que la firme représentera les villes de Terrebonne et Sainte-Anne-des-Plaines pour 153 séances pour l'année 2012. En effet, en considération du fait que les dossiers de poursuite au criminel se font depuis le 1^{er} mai 2008 à Saint-Jérôme, le nombre de séances pour l'année 2012 a été fixé à environ 165, et ce, pour l'ensemble de la Cour municipale incluant les séances de la Ville de Bois-des-Filion. Le prix proposé à l'offre de services est le même que pour l'année 2011 soit 141 486,75\$. L'offre de services prévoit également l'émission d'opinions juridiques verbales et écrites pour toutes matières concernant les recours à la Cour municipale en matières pénales et criminelles. S'ajoute à ces services les actions sur compte en matière civile en ce qui a trait aux comptes de taxes ou montant de tarification impayée dont le recours doit obligatoirement être pris à la Cour municipale ;

ATTENDU QUE les services de la firme Champagne Perreault, avocats, ont été rendus de façon adéquate et suivant les règles de l'art ;

ATTENDU QU'un appel d'offres publiques n'est pas requis en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes et que ce mandat peut être attribué de gré à gré considérant qu'il s'agit de recours devant un tribunal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Marc Brochu, greffier de la Cour municipale, de recommander au Conseil d'accepter l'offre de services de la firme Champagne Perreault, avocats, datée du 7 décembre 2011, pour représenter la Ville pour tous les recours de nature pénale, criminelle et civile devant la Cour municipale (sauf Bois-des-Filion) pour l'année 2012, et ce, pour une période de onze (11) mois, le tout pour un montant de 129 696,19\$ (taxes en sus) payable le 1^{er} de chaque mois en onze (11) versements égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0066 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-229-REC PROJET DE RÈGLEMENT 482 / TRAVAUX DE
PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE / RUES AIMÉ-
GUILBAULT ET CHARLES-ÉDOUARD-RENAUD /
PARC INDUSTRIEL / SECTEUR LA PLAINE**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures d'aqueduc ont été réalisés dans les rues Aimé-Guilbault et Charles-Édouard-Renaud au début des années 2000 pour le prolongement du parc industriel secteur La Plaine;

ATTENDU QUE des travaux de pavage sur la rue des PME ont été exécutés en 2002 par le règlement 632 de l'ancienne ville de La Plaine;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des travaux de pavage et l'installation d'éclairage routier dans les rues mentionnées afin de finaliser les travaux de pavage dans le parc industriel de ce secteur;

ATTENDU QU'un sondage auprès des propriétaires a été effectué en avril 2011 leur offrant deux (2) options de travaux, soit a) travaux de pavage, d'éclairage et b) travaux de pavage, de canalisation de fossés et d'éclairage;

ATTENDU la réception de quatre (4) réponses au sondage sur un total de 21 lettres;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (482) pour des travaux de pavage et d'éclairage dans les rues Aimé-Guilbault et Charles-Édouard-Renaud dans le parc industriel secteur La Plaine et, pour ce faire, décréter un emprunt au montant de 599 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans.

**CE-2012-230-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE /
SC-130112-PD**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro SC-130112-PD;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Benoit Legault et Stephan Turcotte relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire, dans le dossier numéro SC-130112-PD.

**CE-2012-231-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE /
SC-030212-PD**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition de cinq (5) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro SC-030212-PD;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Benoit Legault et Stephan Turcotte relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition de cinq (5) journées ouvrables de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire, dans le dossier numéro SC-030212-PD.

**CE-2012-232-REC LETTRE D'ENTENTE 2012-04 / LA FRATERNITÉ DES
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC.**

ATTENDU QUE l'article 18.11 de la convention collective de La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. permet au directeur d'assigner temporairement un employé à une fonction autre que la sienne pour une période qu'il juge nécessaire, dans le même grade, s'il s'agit d'un sous-officier, mais qui ne doit en aucun cas dépasser six (6) mois, l'assignation se fait sur une base volontaire et par ordre d'ancienneté ;

ATTENDU QUE la Direction de la police juge opportun de mettre de l'avant le projet « CHUT !2012 » qui a pour but de contrer le bruit causé par les véhicules automobiles ou toute autre source constituant une nuisance à la tranquillité ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-04 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-04 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le projet « CHUT !2012 ».

**CE-2012-233-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE DE DIRECTION /
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCE**

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire de direction à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, de nommer Mme Carole Picard au poste de secrétaire de direction à la Direction de l'administration et finances, à compter du 12 mars 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2012-234-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR OPÉRATEUR DE
VÉHICULES MOTORISÉS « B » / SERVICE DE LA
VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur opérateur de véhicules motorisés « B » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Daniel Boissonneault au poste de chauffeur opérateur de véhicules motorisés « B » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 5 mars 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2012-235-DEC NOMINATION / CONTREMAÎTRE / SERVICE DE LA
VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU l'ouverture du poste de contremaître au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Germain Lamontagne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Germain Lamontagne à titre de contremaître au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 1^{er} mars 2012, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Lamontagne soit fixé à l'échelon 3 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2012-236-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
NETTOYAGE DES PUISARDS ET DES CONDUITES
D'ÉGOUTS PLUVIAUX 2012 ET 2013**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le nettoyage des puisards et des conduites d'égouts pluviaux 2012 et 2013 ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 16 février 2012, au montant de 120 003,55\$ (t.t.c.), et ce, pour un contrat de deux (2) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour le nettoyage des puisards et des conduites d'égouts pluviaux 2012 et 2013.

**CE-2012-237-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
NETTOYAGE DES ÉGOUTS SANITAIRES ET
COMBINÉS AVEC CAMION ÉCUREUR 2012 ET 2013**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le nettoyage des égouts sanitaires et combinés avec camion écurer 2012 et 2013 ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 21 février 2012, au montant de 206 098,53\$ (t.t.c.), et ce, pour un contrat de deux (2) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour le nettoyage des égouts sanitaires et combinés avec camion écurer 2012 et 2013.

**CE-2012-238-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES /
SECTEURS 1-2-3-4-5**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'entretien des patinoires extérieures pour les secteurs 1-2-3-4-5 ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Alain De Guise, chef de service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire au montant de 438 873,94\$ (t.t.c.) pour un contrat d'un (1) an et de 1 343 135\$ (t.t.c.) pour un contrat de trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour l'entretien des patinoires extérieures pour les secteurs 1-2-3-4-5.

**CE-2012-239-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
RÉFECTION DES TROTTOIRS ET BORDURES EN
BÉTON**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la réfection des trottoirs et bordures en béton ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Jacques Beauchamp, chef du service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 21 février 2012, au montant de 156 509,72\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la réfection des trottoirs et bordures en béton.

**CE-2012-240-DEC FACTURATIONS SUPPLÉMENTAIRES / FORMATION
SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION ET
SIMDUT (2011)**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-818-DEC mandatant l'Association paritaire pour la santé et sécurité du travail, secteur affaires municipales, (APSAM) pour la formation sur chantiers de construction et SIMDUT, le tout pour un montant n'excédant pas 38 469,74\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le nombre d'employés final a varié par rapport aux inscriptions initiales prévues ;

ATTENDU QUE le formateur a émis deux (2) factures supplémentaires (# 9033 et 9071) totalisant 5 071,76\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif approuve les factures numéros 9033 et 9071 pour des formations excédentaires et autorise la trésorière à payer un montant de 5 071,76\$ (taxes en sus) à l'APSAM. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0354 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-241-DEC VALIDATION DU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT /
ZONE TAMPON GÉRARD-LEDUC / OFFRE DE
SERVICES**

ATTENDU QUE le service de l'aménagement paysager de la Direction de l'entretien du territoire a supervisé un concept d'aménagement de la zone tampon Gérard-Leduc (sentier Marc-Aurèle Fortin) élaboré par la firme Planex ;

ATTENDU l'estimation du coût des travaux produite par Mme Kim Descôteaux, chargée de projet à la firme Planex, en date du 14 février 2012, au montant de 183 684,06\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif approuve le concept soumis par la firme Planex en date du 14 février 2012, concernant la zone tampon Gérard-Leduc (sentier Marc-Aurèle Fortin).

Il est également unanimement résolu d'accepter l'offre de services de la firme Planex, datée du 14 février 2012, pour la réalisation des plans, devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement de la zone tampon Gérard-Leduc, le tout pour un montant n'excédant pas 21 327,86\$ (t.t.c.) à être financé à même les surplus libres. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0059 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-242-DEC SOUMISSION / ENTRETIEN DE FLEURS ANNUELLES
ET INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de cinq (5) fournisseurs pour l'entretien de fleurs annuelles et l'installation de mobilier urbain (SOU-2012-20);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 21 février 2012 à 11 h 04, à savoir :

Entreprises Daniel Robert inc.	63 198,31\$
Frontières Jardins	66 639,51\$
Paysages Lanaudière inc.	83 737,44\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Entreprises Daniel Robert inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 février 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC.**, datée du 21 février 2012, pour l'entretien de fleurs annuelles et l'installation de mobilier urbain, le tout pour un montant de 54 967\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0053 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-243-DEC AMENDEMENT AU CONTRAT / ENTENTE / CHEMINS DE FER QUÉBEC-GATINEAU INC. / POSE D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE FERROVIAIRE

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-931-DEC adoptée le 21 septembre 2012 autorisant la signature d'un contrat entre la Ville de Terrebonne et Chemins de fer Québec-Gatineau inc. pour la pose d'une conduite d'égout pluvial à l'intérieur de l'emprise ferroviaire de la rue de la Gare ;

ATTENDU QUE ce contrat est d'une durée de vingt (20) ans et la Ville de Terrebonne doit déboursier un montant unique de 9 500\$ plus des frais administratifs de 350\$ et de 600\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE pour exécuter les travaux dans l'emprise ferroviaire, la Ville de Terrebonne a dû utiliser les services de signaleurs selon les recommandations du guide des frais ferroviaires pour l'entretien et la construction des franchissements ;

ATTENDU QU'un amendement au contrat initial a été préparé par les Chemins de fer Québec-Gatineau inc. ;

ATTENDU QUE les coûts reliés aux services de signaleurs, selon le barème de la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc., devraient s'élever à un maximum de 15 000\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'amendement au contrat « LOPUG,213,010-30 Ville de Terrebonne » prévoyant la pose d'une conduite d'égout pluvial à l'intérieur de l'emprise ferroviaire.

Que le montant de 15 000\$ (taxes en sus) pour l'amendement à la réalisation de ce contrat soit pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 484. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0061 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-244-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIR, ÉCLAIRAGE ROUTIER ET MARAIS FILTRANT / BOULEVARD DES PLATEAUX

ATTENDU QUE des travaux de pavage, bordures, trottoir, éclairage routier et marais filtrant sur le boulevard des Plateaux sont nécessaires ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-783-DEC mandatant la firme BPR-Triax pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de pavage, de bordures et des marais filtrants – boulevard des Plateaux ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux travaux et qu'ils sont prévus du mois de mai 2012 au mois de juillet 2012 ;

ATTENDU l'estimation du coût des travaux en date du 15 février 2012 au montant de 484 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le montant des travaux nécessite de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures, trottoir, éclairage routier et marais filtrant sur le boulevard des Plateaux, selon l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures, trottoir, éclairage routier et marais filtrant sur le boulevard des Plateaux.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 368.

CE-2012-245-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS / RÉALISATION D'UN CADRE RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIF / URBANOVA

ATTENDU le projet Urbanova de la Ville de Terrebonne adopté le 2 mars 2011 par le Comité exécutif (CE-2011-194-DEC);

ATTENDU QU'il est opportun de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels afin de concevoir un cadre réglementaire visant à favoriser l'émergence de projets et de constructions écoresponsables ;

ATTENDU le cahier des charges spécifiques préparé par la firme Cohésion Totale à cet effet ;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels produite par M. Stéphane Martel de la firme Cohésion Totale s'élève à 195 457,50\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil de résilier le contrat accordé au Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc (maintenant Plania) en vertu de la résolution du Conseil numéro 391-08-2006 pour la réalisation du plan directeur de développement durable pour le secteur de la côte de Terrebonne (PDDDCT), le tout selon l'article 2125 du *Code civil du Québec*.

Il est également unanimement résolu que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels afin de réaliser un cadre réglementaire et normatif du projet de développement durable de la côte de Terrebonne – Urbanova.

CE-2012-246-REC DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER / 35^e ÉDITION DU FESTIVAL DE LANAUDIÈRE

ATTENDU la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » de la Ville de Terrebonne adoptée le 13 décembre 2004 et mise à jour le 22 mars 2010 ;

ATTENDU la demande faite pour l'obtention d'une subvention pour la 35^e édition du Festival de Lanaudière ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention de 1 000\$ soit accordée pour la tenue de la 35^e édition du Festival de Lanaudière. Que le montant soit versé après la tenue de l'activité.

Que ledit montant soit pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0058 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-247-DEC SOUMISSION / SERVICE DE PATROUILLEURS DANS LES PARCS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de cinq (5) fournisseurs pour les services de patrouilleurs dans les parcs (SOU-2012-22);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 21 février 2012 à 11 h 05, à savoir :

Trimax Sécurité	74 859,07\$ (t.t.c.)
Agence Maxi Sécurité & Protection	75 682,29\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Trimax Sécurité s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 février 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, d'accepter la soumission de la compagnie **TRIMAX SÉCURITÉ**, datée du 20 février 2012, pour les services de patrouilleurs dans les parcs, le tout pour un montant de 65 109\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0054 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-248-DEC TOUR DE CALÈCHE / SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE DU VIEUX-CHÊNE / 16 MARS 2012

ATTENDU la demande faite par le service de garde de l'école du Vieux-Chêne afin d'utiliser le chemin public pour une promenade en carriole dans les rues de la Ville de Terrebonne le vendredi 16 mars 2012 de 9h à 12h (en cas de mauvaise température, l'activité aura lieu quand même) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'activité de promenade en carriole le vendredi 16 mars 2012 de 9h à 12h selon le trajet suivant :

Départ de l'école au 99, croissant de la Matapédia, rues du Gouffre, de l'Escuminac, de la Nipissis, de la Manitou, des Outardes, de la Massawippi, de la Natashquan, du Bras-d'Apic, de la Mariakèche, de la Portneuf, de la Madadwaska, du Gouffre et retour à l'école ;

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et de la condition mentionnée ci-dessous :

Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes suffisantes pour assister le service de garde de l'école du Vieux-Chêne et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

CE-2012-249-DEC DÉFI PHYSIO EXTRA / CLUB DE TRIATHLON RIVE NORD / 26 MAI 2012

ATTENDU la demande du Club de Triathlon Rive-Nord afin d'organiser, pour une deuxième (2^e) année, Le Défi Physio Extra qui consiste en trois (3) options d'épreuves, soit des courses de un (1), deux (2), cinq (5) ou dix (10) kilomètres, un duathlon ainsi qu'une nouveauté cette année, un défi des entreprises (course de 5 kilomètres), le 26 mai 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Club de Triathlon Rive-Nord à tenir Le Défi Physio Extra le 26 mai 2012 en avant-midi selon les trajets joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée à l'école des Trois-Saisons pour la tenue de cet événement.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site d'activité.

5) Fermeture de rues et de la TransTerrebonne

La fermeture temporaire de la piste cyclable et des intersections suivantes est autorisée pour la durée de l'événement : rues de Couvin, de Plaisance, de la Passerelle, la TransTerrebonne, de Plaisance, d'Auvergne, de Plaisance et place du Loiret.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2012-250-REC GROUPE PLEIN AIR TERREBONNE / PARC DE LA RIVIÈRE / CAUTIONNEMENT

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2004-824-DEC mandatant le Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) pour l'animation au parc de la Rivière ;

ATTENDU QUE GPAT désire, dans le cadre de ses opérations d'animation, construire un bâtiment d'animation et des hangars pour ses équipements nautiques ;

ATTENDU QUE l'achalandage du parc depuis son aménagement et l'animation du site nécessite l'agrandissement du stationnement ;

ATTENDU QUE GPAT désire obtenir un prêt à long terme au montant de 1 800 000\$ d'une institution financière, remboursable sur une période de vingt (20) ans, afin de réaliser le stationnement et la construction du bâtiment de service sur une partie du lot 2 921 977 du cadastre du Québec et le lot 2 921 997 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE l'institution financière Caisse Populaire Desjardins Terrebonne exige que la Ville de Terrebonne se porte caution des obligations du Groupe Plein Air Terrebonne et qu'elle intervienne à l'offre de financement ;

ATTENDU QUE GPAT a soumis une demande afin que la Ville se porte caution de son emprunt au montant de 1 800 000\$;

ATTENDU l'avis de M. Pierre Vallerand de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton à l'effet que ce prêt, s'il est cautionné par la Ville, nécessitera probablement que les états financiers de l'organisme soient consolidés dans le périmètre comptable de la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil que la Ville se porte caution du Groupe Plein Air Terrebonne auprès de l'institution financière Caisse Populaire Desjardins Terrebonne, au montant de 1 800 000\$ sur vingt (20) ans, pour la réalisation d'un bâtiment de service avec hangars et d'un stationnement au parc de la Rivière.

CE-2012-251-DEC INTERVENTION DANS LES PARCS / TRAVAIL DE MILIEU / DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MAISON DES JEUNES DE TERREBONNE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accorder une subvention d'un montant n'excédant pas 69 899\$ à la Maison des jeunes Terrebonne pour les activités décrites à leur demande de subvention (Travail de milieu 2012). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0060 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-252-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire